



N° \_\_\_\_\_ / MEI/M

Nouakchott, le: 25 DEC 2019 : انواكشوط في

Le Ministre :

الوزير

N° 001583 ..... DPIPSP/DGIFPCE/MEI

Lettre circulaire n° \_\_\_\_\_ /MEI

Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action  
Humanitaire et des Relations avec la Société Civile,  
Monsieur le Commissaire à la Sécurité Alimentaire,  
Monsieur le Président de l'Autorité de la Zone Franche de  
Nouadhibou,  
Monsieur le Délégué Général à la Solidarité Nationale et à la  
Lutte contre l'Exclusion « TAAZOUR »,

- Nouakchott -

**Objet :** Actualisation du Programme d'investissement public (PIP)

J'ai l'honneur de vous rappeler que, conformément aux dispositions du décret n° 2016-179 du 13 octobre 2016, fixant le cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public et du décret n° 2019-196 du 14 octobre 2019, fixant modalités, procédures et calendrier de la programmation budgétaire, la mise à jour et l'adoption, par le Comité d'Analyse et de Programmation de l'Investissement Public (CAPIP), du Programme triennal d'Investissement Public (PIP), qui constitue l'outil de mise en œuvre du plan d'action quinquennal 2021-2025 de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), doit se faire au plus tard le 30 avril de chaque année.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir instruire vos services compétents à l'effet de transmettre à la Direction Générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération Economique (DGIFPCE) la liste des projets nouveaux que vos départements souhaiteraient mettre en œuvre au cours des trois prochaines années (2021-2023), pour examen et évaluation par le CAPIP en vue de leur inscription éventuelle au PIP,

qui servira de base à l'identification des projets et programmes à inscrire dans la loi de finances 2021.

Au demeurant, compte tenu de l'impact que les financements à mobiliser peuvent avoir sur le niveau d'endettement de notre pays et des engagements pris par le Gouvernement au niveau du Programme économique conclu avec le FMI, j'attire votre attention sur le fait que les projets nouveaux à inscrire dans le PIP doivent être des projets structurants contribuant à l'atteinte des objectifs de la SCAPP et traduisant les engagements contenus dans le Programme électoral de son Excellence Monsieur le Président de la République.

Je vous invite donc à veiller personnellement à ce que les propositions de projets qui émanent de vos services respectifs soient rigoureusement conformes à cette orientation.

Vous trouverez, ci-joint, une fiche d'identification de projet (pour les projets nouveaux) à renseigner par vos services compétents. Je me permets d'insister sur la nécessité de bien remplir cette fiche pour permettre une exploitation utile de son contenu par le CAPIP.

Afin de permettre au CAPIP de finaliser le PIP dans les délais requis, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien faire prendre afin que la fiche d'identification de projet, dûment remplie, ainsi que toute la documentation pertinente y afférente parviennent à la DGFIPCE **au plus tard le Vendredi 17 janvier 2020.**

Le Programme des réunions du CAPIP vous sera transmis ultérieurement.

**CHEIKH EL KEBIR MOULAYE TAHER**

*Handwritten signature of Cheikh El Kebir Moulaye Taher*



**Ampliations:**

- PM
- MSG/PP